

# Commune de la Cerlangue

## Compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2016

L'an deux mille seize, le quatorze juin à vingt heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

**Etaient présents :** M.RATS, M.DEHON, Mme CHAPELLE, M.LEGENTIL, M.LAIR, Mme DUMESNIL, M.GUERIN, Mme BRAUDEL, M.RENAULT, M.DRONY, Mme MEDRINAL, M.BLONDEL, Mme BRUMENT, Mme BUNEL.

**Etaient absents :** Mme BENARD

Monsieur Jean Pierre DRONY a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil précédent est adopté à l'unanimité

### Communications

Monsieur le Maire informe que comme chaque année, la commune reçoit des informations sur l'Essaimage des abeilles, deux personnes peuvent se charger de récupérer les abeilles en toute sécurité pour l'installer dans un rucher école ou pour offrir à des apiculteurs débutants.

Cette année une subvention a été attribuée à l'Ecurie Normande de Vitesse et des remerciements et un compte rendu ont été envoyés à la mairie.

Monsieur le Maire informe qu'une demande a été faite auprès de la préfecture pour le déplacement du monument aux morts, et celle-ci précise que cette action relève de la police du maire

### Décisions du maire

**Vu :**

- Les dispositions du Code Général des Collectivités, et notamment l'article L5211.10 ;
- La délibération n°22/15 du 8 octobre 2015 visée en sous-préfecture le 13 octobre 2015, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégations au maire, pour traiter certaines affaires ;

**Considérant que** les affaires suivantes ont été transmises au contrôle de légalité en vertu des délégations qui ont été données par le Conseil Municipal au Maire ;

Le Conseil Municipal prend communication des décisions suivantes :

**Décisions prises par le Maire depuis le 8 octobre 2015 :**

- 2/15 – Travaux de transformation d'un logement communal en commerce – Lancement de l'appel d'offres.
- 3/15 – Chauffage de l'Eglise St Léonard - Renouvellement du contrat de maintenance.
- 4/15 – Elections – Recrutement d'un agent contractuel pour assurer le secrétariat.
- 5/15 – Accident de travail – Recrutement d'un agent contractuel pour assurer l'entretien de la salle polyvalente.
- 6/15 – Matériel informatique – Contrat d'assistance pour les logiciels
- 7/15 – Convention d'herbe – Renouvellement de la convention pour les parcelles « La Porte Blanche » et « Route du Pont ».
- 8/15 – Salle de sports – Contrat d'entretien de la chaudière
- 9/15 – Terrain de football, du terrain de jeux et des abords de la salle de sports – Renouvellement du contrat d'entretien annuel.

- 1/16 – Commerce multi-services– Attribution du marché en procédure adaptée
- 2/16 – Construction de la nouvelle mairie – Mission de Sécurité et Protection de la Santé
- 3/16 – Parking de la mairie – Remise en état
- 4/16 – Remplacement d’un agent démissionnaire – Recrutement d’un agent contractuel
- 5/16 – Convention d’herbe – Attribution à un agriculteur pour une année.
- 6/16 – Logement communal – contrat de location
- 7/16 – Accueil et activité Péricolaires : Créant d’une régie de recettes pour l’encaissement des participations des familles.
- 8/16 – Restaurant scolaire – Création d’une régie de recettes pour l’encaissement les recettes des repas de la cantine.
- 9/16 – Quête mariage et location de la salle polyvalente – Création d’une régie de recettes pour encaisser les quêtes mariage et les locations.
- 10/16 – Commerce multi-services – Conclusion d’un bail commercial.
- 11/16 – Occupation salle de sports – Convention et redevance pour l’occupation de club de boxe.
- 12/16 – Occupation salle de sports – Convention et redevance pour l’occupation du club de karaté
- 13/16 – Matériel informatique – Avenant pour la maintenance des logiciels.

<p><b>Élections</b> <b>Changement du lieu du bureau de vote</b></p>
---

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu’en raison de la fin de la construction de la nouvelle mairie et le calendrier des élections 2017, il nécessaire de délibérer sur le choix du lieu du bureau de vote.

Suite à la démolition de l’ancienne mairie, le bureau de vote avait été délocalisé au restaurant scolaire.

Dans un souci d’organisation et pour garantir aux électeurs, de meilleures conditions d’accueil et le bon déroulement des opérations électorales, il est souhaitable d’affecter le nouveau bureau de vote dans la salle du conseil de la nouvelle mairie.

**Vu,**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le mail du 21 janvier 2016 du Service Elections de la Préfecture de la Seine Maritime, sur la refonte de la liste électorale en 2017 et l’implantation des bureaux de vote ;
- l’arrêté du 31 août 2016 qui sera rédigé par le Préfet de la Seine Maritime indiquant les lieux des bureaux de vote ;

**Considérant,** qu’il y a lieu de modifier le lieu du bureau de vote pour la commune étant donné la fin des travaux de construction de la nouvelle mairie.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

**Décide,**

- de définir le bureau de vote à la Mairie – Salle du Conseil, située 2 Route de Saint Romain au lieu du Restaurant Scolaire, situé 400 Rue du Four à Chaux ;
- d’informer le Préfet de la modification de l’implantation du bureau de vote pour les élections.
- de signer tout document se rapportant à ce dossier.

<p><b>Fonds de concours de fonctionnement attribué par la Communauté de Communes – Caux Estuaire au titre de l’année 2016</b></p>
---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la communauté de communes Caux Estuaire, en sa séance du 24 mars 2016, a renouvelé l’attribution d’un fonds de concours pour accompagner les communes membres dans le financement de leurs dépenses de fonctionnement.

L'attribution de ce fonds de concours est soumise à conditions :

- Une délibération du conseil municipal précisant la nature des dépenses de fonctionnement et sollicitant l'octroi « Fonds de Concours » année 2016.
- Un état des dépenses payées visé par le receveur municipal.

**Vu,**

- La délibération du conseil communautaire Caux Estuaire du 24 mars 2016, décidant le renouvellement et les modalités d'attribution du fonds de concours de fonctionnement ;

**Considérant,**

La volonté de solliciter le versement du fonds de concours de fonctionnement attribué par la communauté de communes Caux Estuaire, à hauteur de 12 639,42 €

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,**

- De solliciter auprès de la Communauté de Communes Caux Estuaire le versement du fonds de concours attribué à la commune de la Cerlangue d'un montant de 12 639,42 € sur présentation des pièces demandées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter l'état des dépenses payées au receveur municipal pour visa.
- D'autoriser Monsieur le Maire à viser tout document se rapportant à ce dossier.

<b>Projet de dissolution du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Saint Romain de Colbosc</b>
---

Monsieur le Maire expose qu'en application du SDCI approuvé par l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 et conformément aux dispositions de l'article 40 I de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de dissolution du syndicat de ramassage scolaire de Saint Romain de Colbosc.

**Vu,**

- La loi n°2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Le Code Général des Collectivités territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 portant approbation du schéma départemental de coopération intercommunale de la Seine Maritime
- L'arrêté du 19 mai 2016 portant projet de dissolution du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Saint Romain de Colbosc ;

**Considérant**

- que les communes membres disposent d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la notification de la Préfecture pour se prononcer sur cette dissolution, soit à compter du 19 mai 2016 ;
- que la dissolution envisagée soit prononcée par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux des communes membres,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (deux abstentions – Madame BRAUDEL – Monsieur GUERIN)**

**Décide,**

- d'émettre un avis favorable à l'arrêté du 19 mai 2016 portant projet de dissolution du syndicat de ramassage scolaire de Saint Romain de Colbosc.
- qu'une commission de travail avec les élus actuellement membres du syndicat soit constituée au sein de la Communauté de Communes Caux Estuaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que c'est dommage que le syndicat parte et qu'il est nécessaire qu'une commission soit constituée avec les membres actuels (important qu'il y est des représentants des communes

**Finances**  
**Décision modificative n°1 au budget primitif 2016**

Depuis l'adoption du Budget Primitif 2016, lors de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2016, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

- Effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section,
- Inscrire des nouveaux crédits financés par les dépenses imprévues,

Ces modifications s'expliquent ainsi :

- Suite à une erreur matérielle sur la prise en charge des travaux HT pour la construction de la nouvelle mairie, et la signature d'un avenant pour des travaux supplémentaires de voiries pour un montant TTC de 7330,12 €.
- Suite à l'acquisition du terrain pour la réalisation d'une poche incendie, des travaux de terrassement sont également prévus pour l'aménagement de celle-ci.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Opération 185</b>			
2313– Constructions	-19 000,00 €		
<b>Opération 216</b>			
2111– Terrains nus	-9 000,00 €		
<b>Opération 222</b>			
204158 – Autres groupements	-1 000,00 €		
<b>Opération 227</b>			
2313 - Constructions	-27 000,00 €		
<b>Opération 229</b>			
2041582 – Autres groupements	-13 000,00 €		
<b>Opération 238</b>			
2115 – Terrains bâtis	-34 000,00 €		
<b>Dépenses imprévus</b>	-4 000,00 €		
<b>Opération 104</b>			
2183 - acquisition	-4 000,00 €		
<b>Opération 186</b>			
2313 - Constructions	111 000,00 €		
<b>Opération 228</b>			
2313 - Constructions	-4 500,00 €		
<b>Opération 237</b>			
2128	4 500,00 €		

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération du 14 avril 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux ;
- La délibération du 12 avril 2016 adoptant le budget primitif 2016 ;
- La décision du maire pour la réalisation des travaux de terrassement pour la poche incendie.

**Considérant :**

- La nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour les travaux de la nouvelle mairie ;
- La nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour les travaux de terrassement pour la poche incendie.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,**

- D'adopter la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2016, résumée comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Opération 185</b>			
2313– Constructions	-19 000,00 €		
<b>Opération 216</b>			
2111– Terrains nus	-9 000,00 €		
<b>Opération 222</b>			
204158 – Autres groupements	-1 000,00 €		
<b>Opération 227</b>			
2313 - Constructions	-27 000,00 €		
<b>Opération 229</b>			
2041582 – Autres groupements	-13 000,00 €		
<b>Opération 238</b>			
2115 – Terrains bâtis	-34 000,00 €		
<b>Dépenses imprévus</b>	-4 000,00 €		
<b>Opération 104</b>			
2183 - acquisition	-4 000,00 €		
<b>Opération 186</b>			
2313 - Constructions	111 000,00 €		
<b>Opération 228</b>			
2313 - Constructions	-4 500,00 €		
<b>Opération 237</b>			
2128	4 500,00 €		

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

<b>Finances</b> <b>Ligne de Trésorerie Interactive</b>
---

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux sur la commune ont été importants et qu'ils se finalisent tous à la même période, c'est-à-dire au milieu de l'année 2016.

Les situations de fin de travaux vont intervenir dans les 2 prochains mois.

Monsieur le Maire explique que la ligne de trésorerie n'a pas pour objectif de financement budgétaire de l'investissement mais constitue seulement un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter de recourir

durablement à l'emprunt alors que les besoins de trésorerie ne sont que ponctuels souvent dans l'attente du recouvrement des recettes prévues au budget et ainsi optimiser les frais financiers.

Les mouvements de fonds correspondants sont effectués en trésorerie et ne sont donc pas retracés dans le budget communal, à l'exception du paiement des intérêts et frais de commission.

**Vu,**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie,

**Considérant** la nécessité de pouvoir recourir à une Ligne de Trésorerie Interactive

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide,**

**Article -1.** Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la mairie de la Cerlangue décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 100 000 euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 100 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux de référence des tirages : EONIA + marge de 1.40 %
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : Exonération
- Commission d'engagement : 150 € prélevés en une seule fois
- Commission de gestion : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.25 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

**Article-2.** Le Conseil Municipal autorise le Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie, et tout document se rapportant à ce dossier.

**Article-3.** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

**Article 4** – D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

<b>Agenda Ad'Ap</b> <b>Délégués commission « Accessibilité Handicapés »</b>
--

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur Georges LEGENTIL, suite à une surcharge de travail ne souhaite plus faire partie de la commission « Accessibilité handicapés » de la Communauté de Communes Caux Estuaire.

**Vu,**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,**

- de nommer **Jean-Paul BLONDEL**, conseiller municipal, délégué **TITULAIRE**, référent de la Commune de la Cerlangue, afin de siéger au sein de la Commission d'accessibilité des handicapés à la Communauté de Communes Caux Estuaire ;

- de nommer **Jean Pierre DRONY**, conseiller municipal, délégué **SUPPLÉANT**, référent de la Commune de la Cerlangue, afin de siéger au sein de la Commission d'accessibilité des handicapés à la Communauté de Communes Caux Estuaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## Questions diverses

En raison du déménagement la mairie sera fermée du 20 au 24 juin 2016, et sera ouverte tous les jours de la semaine suivante.

### **Plateau traversant**

En raison de la réalisation d'un plateau traversant en zone 30, la route sera barrée le lundi 20 juin 2016 (demande initiale le jeudi pour une intervention le lundi)

### **Toilettes publiques**

Monsieur le Maire propose une ouverture des toilettes publiques identique à celle de l'église 9h-18h30).

Une indemnité sera allouée à la personne qui se chargera de l'ouverture. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal.

### **Accessibilité des ERP**

Un bureau d'études sera choisi après la demande de plusieurs devis afin de faire un état des lieux sur les établissements recevant du public et de pouvoir estimer le montant des travaux à effectuer.

### **Passage à la TNT HD**

Monsieur le Maire informe que la mairie a été destinataire d'un courrier de la Préfecture afin d'informer la commune que l'état a mis en place une aide à la réception pour le passage à la TNT. En effet, quelques téléspectateurs ont pu connaître des difficultés de réception de TNT depuis le 5 avril 2016, et ont dû adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique).

En conséquence, une aide peut être versée par l'ANFR.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la titularisation de Valérie ANDOUARD à compter du 24 août 2016.

### Agenda tourisme

19 juin 2016 : Fête de la musique au parc du Château de Grosmesnil

21 juin 2016 : Marché des producteurs de pays à Saint Romain de Colbosc

19 juillet 2016 : à 20h soirée au marais randonnée nature

21 juillet 2016 : Goûter champêtre organisé par « **pian pian** »

Ouverture d'un muséoSeine pour découvrir le musée de la Seine Normande à Caudebec en **Caux**

### **Quelques dates à retenir :**

Samedi 25 juin 2016 : remise des prix de l'école et le feu de saint Jean le soir

Vendredi 23 septembre 2016 : inauguration de la nouvelle mairie pour les élus et les territoriaux

Jeudi 29 septembre 2016 : opération porte ouverte de 15h 19h à la mairie

Les 23 avril et 7 mai 2017 : Elections présidentielles

Les 11 juin et 18 juin 2017 : Elections législatives

### **La parole est donnée aux adjoints :**

## **Lionel DEHON :**

La Commission voirie s'est réunie la semaine dernière (mardi) .Celle-ci a pu aborder le budget de l'année 2016.

Monsieur Dehon rappelle la consolidation des bétonnements des chaussées sur la rue des sources en 2015.

Des travaux importants seront à effectuer mais le coût restant élevé ces travaux seront répartis sur plusieurs années.

La société RTE a informé la mairie que travaux vont être effectués sur les pylônes qui traversent la commune. Une demande de dérogation a été faite pour le passage de poids car 3 entreprises doivent intervenir. Un planning a été demandé pour la période d'intervention.

Un constat d'huissier sera effectué si des dégradations sur les chaussées apparaissent.

Rue des pépinières : l'entreprise Gagneraud doit intervenir prochainement pour la finition des travaux de voirie.

Un rendez-vous s'est déroulé avec la Communauté de Communes Caux Estuaire et la Direction des Routes pour évoquer une nouvelle fois le problème de ruissellement Hameau de la Forge.

### Commission communication

Un mail a été envoyé aux membres du conseil municipal pour le devenir du concours photo. Celui-ci va évoluer et va devenir le concours artistique.

Il est proposé que les enfants des TAP puissent participer sur un support artistique.

Une urne sera mise à disposition pour le vote de la meilleure photo.

## **Francoise Chapelle**

La manifestation du 8 mai n'a pas eu le nombre de participants attendus. Cette manifestation avait pour but de regrouper les élus et la fête des parents.

La course cycliste a remporté quant à lui un grand succès (200 vélos).

On a pu constater qu'il y a eu très peu de participant au cross scolaire qui s'est déroulé à Etainhus. Mais Garance Vaudry a gagné la course des CM2. Il faudrait solliciter et informer le conseil d'école pour qu'il y ait plus de participants.

### Programme manifestation :

26 juin 2016 : barbecue du foot

28 et 29 juin 2016: spectacle de danse Karine VALLIN au SIROCO

29 juin 2016 : réunion avec les associations pour l'occupation de la salle polyvalente.

3 juillet 2016: Barbecue des amis de Gomas

Le ludisport sera toujours pratiqué sur la commune avec un tarif qui reste inchangé soit 15 euros. 5 cycles seront proposés ce qui permet aux enfants de découvrir plus d'activités.

4 juillet 2016 à 20h30 : *Commission cimetière :*

Un recensement sera établi et un travail sur le règlement permettra la mise en place de celui-ci.

Un courrier recommandé avec accusé réception va être envoyé au cabinet Grenet afin de régler le problème qui se pose pour l'utilisation des robinets du cimetière.

Un complément de vaisselle sera commandé pour les utilisateurs de la salle polyvalente.

Une centrale de nettoyage a été installée pour les douches dans la salle de sport.



**Georges LEGENTIL :**

Dans le cadre du plan Vigipirate, un interphone a été installé à la barrière de l'école maternelle, le coût s'élève à : 970 €.

*Salle polyvalente* : des travaux de peinture seront réalisés à compter du 7 juillet 2016 et un dégagement du matériel sera à prévoir.

*Salle des sports* : une protection du mur a été installée afin de ne pas abîmer les murs avec les chaises et une réflexion doit se faire pour les murs de la nouvelle mairie.

Douche salle de sport : le plafond du vestiaire est très abîmé.

Une cloison va être installée pour stocker les produits d'entretien.

*Nouvelle mairie* : des extincteurs seront commandés

Une visite est programmée courant juillet par la société Socotec concernant les vérifications annuelles.

**Anne Braudel** : demande qu'une réflexion soit faite par le conseil municipal pour l'accueil éventuel de migrants.

Monsieur le Maire précise qu'il y a déjà une liste importante de personnes demandant un logement sur la commune, et que nous pouvons satisfaire tout le monde.

Comment réagir si une famille arrive à la mairie ? (pas de réponse de la Préfecture à ce sujet).

Monsieur DRONY précise qu'un logement social n'est pas un logement d'urgence

**David Guérin** : s'interroge sur l'éventuelle fermeture de classe.

Monsieur le maire précise qu'il n'a pas de réponse officielle et que celle attendue interviendra le 23 juin 2016.

**Jean Pierre DRONY** : se porte volontaire pour le déménagement vers la nouvelle mairie.

**Laetitia Bunel** : précise que l'éclairage public est allumé toute la nuit dans la rue de l'abbaye.

Sans autre question la séance à 23h00